

YVAN YADAN

Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

AAA GROUPE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 205 000 euros
Siège social : 25 avenue Garibaldi
87000 LIMOGES
442 470 902 - RCS LIMOGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION Relatif à la transformation de la SARL AAA GROUPE En Société par actions simplifiée (SAS)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée à l'unanimité des associés de la société **AAA GROUPE**, et conformément aux dispositions des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport :

- D'une part, sur notre appréciation de la valeur des biens composant l'actif social, tels qu'ils ressortent du bilan établi au 31 mars 2025 et de la situation comptable arrêtée au 31 mars 2026, ainsi que sur l'existence éventuelle d'avantages particuliers ;
- D'autre part, sur la vérification que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le bilan au 31 mars 2025 ainsi que la situation comptable arrêtée au 31 mars 2026 ont été établis sous la responsabilité de la gérance. Il nous appartient de procéder au contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France à cette mission, telles que définies par la doctrine de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date du présent rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons par ailleurs relevé l'existence d'aucun avantage particulier stipulé au profit d'associés ou de tiers.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, soit la somme de **205 000 euros**.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société AAA GROUPE, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

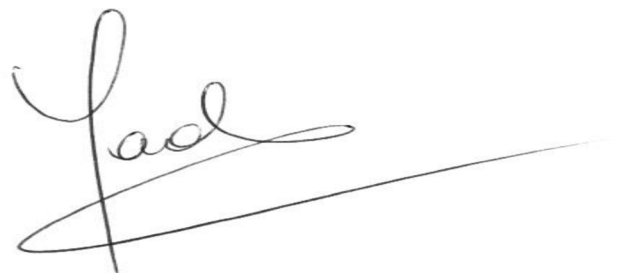
Fait à Paris,

Le 22 mai 2026

Yvan YADAN

Commissaire aux comptes

Commissaire à la transformation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yadan', with a long horizontal flourish extending to the right.